

## SOCIÉTÉ DE LA HAUTE-BOKOUÉ

Exploitation forestière  
Création de la [Compagnie française de Kong](#)

Société de la Haute-Bokoué  
(*La Journée industrielle*, 2 août 1928, p. 2, col. 5-6)

Récemment constituée, cette société anonyme a pour objet l'exploitation des bois, africains et le commerce de ces bois ; la création et l'exploitation de toute plantation et notamment des plantations de caféiers, cacaoyers et palmiers à huile au Gabon.

Le siège social est à Paris, 6, rue de Marignan.

Le capital est de 500.000 fr., en actions de 500 fr, toutes souscrites en numéraire.

Les premiers administrateurs sont : MM. Maurice Mizraki, à Paris, avenue Niel, 73 ; Gaston Lévy <sup>1</sup>, à Paris, rue de Marignan, 6, et Pierre Petit <sup>2</sup>, à Libreville (Gabon).

### FORMATION DE SOCIÉTÉ

Société de la Haute-Bokoué  
(*Journal officiel de l'A.E.F.*, 15 novembre 1928)

Par devant M<sup>e</sup> Robert Revel, notaire à Paris soussigné, a comparu M. Gaston Lévy, administrateur de sociétés, chevalier de la Légion d'honneur, demeurant à Paris, rue de Marignan, n° 6, fondateur de la société anonyme dont il va être ci-après parlé.

Lequel a par ces présentes :

1° Déposé à M<sup>e</sup> Revel, notaire soussigné, et l'a requis de mettre au rang de ses minutes, à la date de ce jour.

L'un des originaux d'un écrit sous signatures privées en date, à Paris, du dix juillet mil neuf cent vingt-huit, contenant les statuts, établis par le comparant, de la Société anonyme qu'il se propose de fonder sous la dénomination de Société de la Haute-Bokoué, dont le siège sera à Paris, rue de Marignan, n° 6, au capital de cinq cent mille francs, divisé en mille actions de cinq cents francs chacune, toutes à souscrire en numéraire, pour une durée de cinquante années qui commenceront à courir le jour de sa constitution définitive, ayant pour objet, notamment l'exploitation des bois africains et le commerce de ces bois tant en France qu'aux colonies et à l'étranger.

Laquelle pièce écrite sur quatre feuilles de papier au timbre de dix francs quatre vingt centimes est demeurée ci-jointe et annexée après avoir été certifiée sincère et véritable par le comparant et revêtue d'une mention d'annexe par le notaire soussigné ;

2° Déclaré audit notaire :

Que les mille actions de cinq cents francs chacune composant le capital à souscrire en numéraire de la Société dite Société de la Haute-Bokoué, ont été entièrement souscrites par sept personnes ou sociétés.

---

<sup>1</sup> Gaston Lévy : ancien administrateur délégué de l'ancienne Compagnie française de Kong, son représentant au conseil de la [Compagnie bordelaise des comptoirs africains](#).

<sup>2</sup> Pierre Petit : ancien gérant de [Génichon et Petit](#).

Et qu'il a été versé en espèces, par chaque souscripteur, une somme égale à la totalité du montant des actions par lui souscrites, soit au total, cinq cent mille francs déposés à la Nouvelle Compagnie Française de Kong, à Paris, rue de Marignan, n° 6.

À l'appui de sa déclaration, le comparant a présenté au notaire soussigné, une pièce écrite à la machine, sur une feuille de papier au timbre de trois francs soixante centimes, contenant la liste des souscripteurs avec indication de leurs noms, prénoms, professions et demeures, le nombre d'actions souscrites et l'état des versements effectués par chacun d'eux.

Laquelle pièce, non encore enregistrée mais qui le sera en même temps que les présentes, est demeurée ci-jointe et annexée après avoir été certifiée sincère et véritable par le comparant et revêtue d'une mention d'annexe par le notaire soussigné.

Pour faire les dépôts et publications prescrits par la loi, tous pouvoirs sont donnés au porteur des pièces. Mention des présentes est consentie partout où besoin sera.

Dont acte.

Fait et passé à Paris, avenue de l'Opéra, n° 28, en l'étude de M<sup>e</sup> Revel, notaire soussigné, l'an mil neuf cent vingt-huit, le dix-sept juillet, à dix heures et après lecture faite, le comparant a signé avec le notaire.

Suivent les signatures.

Ensuite se trouve cette mention :

Enregistré à Paris, deuxième notaire, le dix-huit juillet mil neuf cent vingt-huit, folio 141, case 10 A.

Reçu vingt-deux francs cinquante centimes.

Signé : Aubry.

Suit la teneur des annexes :

I  
SOCIÉTÉ DE LA HAUTE-BOKOUÉ  
Société anonyme au capital de 500.000 francs  
Siège social, 6, rue de Marignan, PARIS

LISTE des souscripteurs des mille actions de 500 francs  
composant le capital social  
et ETAT des versements effectués par chacun d'eux.

| NOMS DES SOUSCRIPTEURS | ACTIONS SOUSCRITES | CAPITAL SOUSCRIT et versé |
|------------------------|--------------------|---------------------------|
|------------------------|--------------------|---------------------------|

|                                                                                |         |  |
|--------------------------------------------------------------------------------|---------|--|
| 1. Union Forestière Africaine, Société anonyme, siège à Paris, rue de Marignan |         |  |
| 940                                                                            | 470.000 |  |

|                                                                                                |    |        |
|------------------------------------------------------------------------------------------------|----|--------|
| 2. Nouvelle Compagnie Française de Kong, Société anonyme, siège à Paris, rue de Marignan, n° 6 | 20 | 10.000 |
|------------------------------------------------------------------------------------------------|----|--------|

|                                                                             |    |       |
|-----------------------------------------------------------------------------|----|-------|
| 3. M. Maurice Mizraki, administrateur de sociétés, 73, avenue Niel, à Paris | 10 | 5.000 |
|-----------------------------------------------------------------------------|----|-------|

|                                                                   |    |       |
|-------------------------------------------------------------------|----|-------|
| 4. M. Gaston Lévy, administrateur de sociétés, 6, rue de Marignan | 10 | 5.000 |
|-------------------------------------------------------------------|----|-------|

|                                                                |    |       |
|----------------------------------------------------------------|----|-------|
| 5. M. Pierre Petit, exploitant forestier, à Libreville (Gabon) | 10 | 5.000 |
|----------------------------------------------------------------|----|-------|

|                                                       |   |       |
|-------------------------------------------------------|---|-------|
| 6. M. Léon Pognon, coulissier, 8, rue Favart, à Paris | 5 | 2.500 |
|-------------------------------------------------------|---|-------|

|                                                 |   |       |
|-------------------------------------------------|---|-------|
| 7. M. André Leblanc, 85, rue du Rocher, à Paris | 5 | 2.500 |
|-------------------------------------------------|---|-------|

|                              |       |  |
|------------------------------|-------|--|
| Total des actions souscrites | 1.000 |  |
|------------------------------|-------|--|

|                                    |         |  |
|------------------------------------|---------|--|
| Total du capital souscrit et versé | 500.000 |  |
|------------------------------------|---------|--|

Ensuite se trouvent ces mentions :

I. — Certifié sincère et véritable par M. Gaston Lévy, soussigné, et annexé à la minute d'un acte reçu par le notaire à Paris, soussigné, le dix-sept juillet mil neuf cent vingt-huit.

Signé Lévy et Revel, ce dernier notaire.

II. — Enregistré à Paris, deuxième notaire, le dix-huit juillet mil neuf cent vingt-huit, folio 141, case 12 A.

Reçu vingt-deux francs cinquante centimes.

Signé : Aubry.

II  
SOCIÉTÉ DE LA HAUTE -BOKOUÉ  
Société anonyme au capital de 500.000 francs  
Siège social, 6, rue de Marignan — PARIS

Le soussigné Gaston Lévy, administrateur de sociétés, Chevalier de la Légion d'honneur, demeurant à Paris, rue de Marignan, n° 6, a établi ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'il se propose de fonder :

STATUTS  
TITRE PREMIER  
Dénomination. — Objet. — Durée. — Siège  
Article premier

Il est formé entre les propriétaires des actions ci-après créées, une Société anonyme qui sera régie par les lois et par les présents statuts.

La société prend la dénomination de :

SOCIÉTÉ DE LA HAUTE-BOKOUÉ  
Article 2

La société a pour objet :

L'exploitation des bois africains et le commerce de ces bois, tant en France qu'aux colonies et à l'étranger.

La création et l'exploitation de toute plantation et notamment des plantations de caféiers, cacaoyers et palmiers à huile au Gabon. ,

L'obtention de tous baux et concessions ayant pour objet la réalisation de l'objet social.

La construction de tous bâtiments d'habitation ou d'exploitation, l'installation de tout l'outillage et des moyens de transport nécessaires.

Et généralement toutes opérations industrielles, agricoles, commerciales et financières, immobilières ou mobilières se rattachant aux objets sus-indiqués.

La Société pourra notamment prendre aux colonies toute participation directe ou indirecte dans toute entreprise de même nature ou pouvant s'y rattacher par voie de fusion, apports, souscriptions, cessions, achats de titres ou droits sociaux, création de Sociétés nouvelles ou autrement.

.....

TITRE II  
Capital social  
Article 5

Le capital social est fixé à la somme totale de cinq cent mille francs divisé en mille actions de cinq cents francs chacune.

.....

L'assemblée procède à la composition de son bureau.

M. Maurice Mizraki est nommé président.

M. Gaston Lévy et la Société l'Union forestière africaine, représentée par M. J. Vigneras, les deux plus forts souscripteurs présents et acceptants, sont appelés comme scrutateurs.

M. André Oger est désigné comme secrétaire.

.....

#### Premiers administrateurs

M. Maurice Mizraki, administrateur de sociétés coloniales, 73, avenue Niel, Paris ;

M. Gaston Lévy, administrateur de sociétés coloniales, 6, rue de Marignan ;

M. Pierre Petit, exploitant forestier à Libreville (Gabon) ».

#### Commissaires aux comptes

M. Gaston Dufat et M. Maurice Volf.

---

*(La Journée industrielle, 2 octobre 1928)*

Société de la Haute-Bokoué. — Siège social transféré de Paris, 6, rue Marignan, à Libreville (Gabon).

---

#### TRANSFERTS DE PERMIS DE COUPE ORDINAIRE

*(Journal officiel de l'A.E.F., 15 avril 1929)*

Par arrêtés en date du 16 avril 1929 :

Est autorisé, avec toutes conséquences de droit, le transfert à la Société de la Haute-Bokoué du permis de coupe n° 1732, précédemment au nom de M. Souques, géomètre de la Société de la Haute-Bokoué.

Ce transfert ne constituant pas une cession à titre onéreux, ne donne pas lieu au prélèvement de la taxe prévue par l'arrêté du 7 décembre 1927.

Est autorisé, avec toutes conséquences de droit, le transfert à la Société de la Haute-Bokoué du permis de coupe n° 1693, précédemment au nom de l'Union forestière africaine, dans la région de la Bokoué.

Ce transfert ne constituant pas une cession à titre onéreux, ne donne pas lieu au prélèvement de la taxe prévue par l'arrêté du 7 décembre 1927.

---

#### NÉCROLOGIE

*(Les Annales coloniales, 23 mai 1929)*

Nous apprenons le décès à La Jasseix (Creuse), de M. Pierre Petit, ancien exploitant forestier à Libreville (Gabon), administrateur de sociétés et membre titulaire du conseil du gouvernement de l'Afrique équatoriale française.

---

#### LES BANQUES ET LEURS AFFAIRES

*(Le Petit Bleu, 24 avril 1930)*

Mizraki : Nouvelle Compagnie Française de Kong ; Forestière de l'Indénié ; Importation des bois exotiques ; Forestière de Sassandra ; Union forestière africaine : Société de la Haute-Bokoué ; Union forestière de l'Ogooué ; Agricole du Gabon ; Bois du Gabon ; Plantations d'Élima ; Plantations réunies de l'Ouest-Africain ; Pastorale et Commerciale Africaine ; Compagnie fluviale de l'Ouest-Africain ; Établissements Leroy. — (*Le Bon Sens financier*, 14-4-30.)

---

#### Société agricole du Gabon

(*L'Information financière, économique et politique*, 19 mai 1934)

.....  
En cours d'exercice, la Société a acquis la pleine propriété du domaine agricole de Kango-Luna et la presque totalité des actions de la Société de la Haute-Bokoué.

---

AEC 1937/469 — Société de la Haute-Bokoué (S.H.B.),  
LIBREVILLE (Gabon).

Bureau à PARIS : 6, rue de Marignan (8<sup>e</sup>).

Tél : Élysées 07-37 et 07-38, 46-39. — R.C. Libreville 16 B 1932.

Capital. — Société anon., fondée en 1928, 500.000 fr. en 1.000 actions de 500 fr., toutes de numéraire. Filiale de la Société agricole du Gabon.

Objet. — Exploitation et commerce des bois africains ; plantations de caféiers, cacaoyers et palmiers à huile au Gabon.

Conseil. — MM. Maurice Mizraki, présid. ; René Labat, admin. dél. ; J.-B. Dagouret, Georges Guibert, René Lemaître, Charles Vacheret, Yves Sterlin.

---

#### Société agricole du Gabon (*Les Annales coloniales*, 28 mai 1937)

.....  
Le chiffre des bénéfices de 1936 présente un caractère d'autant plus satisfaisant qu'il correspond à un chiffre total de ventes de 6.983 tonnes d'okoumé, tant pour les bois provenant de la Société de la Haute-Bokoué que pour ceux des propres chantiers de la société, au lieu de 8.091 tonnes en 1935.

---

AEC 1951  
Gabon

#### III. — ENTREPRISES AGRICOLES ET FORESTIÈRES

Société forestière de la Hte-Bokoué, Libreville (Filiale de la S. A. G.).

---